

la construction d'immeubles et l'érection de lignes téléphoniques et électriques, et le calibrage et la mise à l'épreuve des balisages radiophoniques pour la navigation aérienne.

Depuis le début de la guerre, cette section a la nouvelle responsabilité d'aider au Ministère de la Défense Nationale dans le choix et la construction des aéroports appelés à servir en vertu du Programme de la Formation des Aviateurs du Commonwealth Britannique.

Navigation aérienne internationale.—Une conférence entre une délégation américaine et le Gouvernement canadien représenté par les Ministères des Transports et des Postes et le Département des Affaires Extérieures a été convoquée à Ottawa à l'automne de 1939 pour étudier un projet de convention réciproque concernant les services de transport aérien. Comme résultat, une convention a été signée entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique et est entrée en vigueur le 18 août 1939. Elle contient dix articles intéressant réciproquement les deux pays. Cette convention doit rester en vigueur pendant deux ans et par la suite jusqu'à expiration après avis de six mois de l'un ou l'autre pays.

Contrôle de la circulation aux aéroports.—L'augmentation de la circulation aux plus grands aéroports du Canada et dans les environs a nécessité, dans l'intérêt de la sécurité publique, un système de contrôle dans le voisinage de ces aéroports, tant sur le sol que dans les airs. Une étude a été faite des systèmes de contrôle de la circulation en vigueur aux Etats-Unis et au Canada et des règlements ont été établis contenant les meilleures pratiques invoquées sur le continent. Ces règlements exigent qu'entre autres choses un préposé au contrôle de la circulation à un aéroport obtienne un permis du Ministère.

Section de l'inspection des avions.—Cette section veille aux attributions du Ministère en matière de génie aéronautique, en ce qui concerne la tenue d'un code d'aéronavigabilité et l'approbation du dessin, de la construction, des matériaux et de la facture des avions, des moteurs d'avion et des accessoires destinés à l'usage commercial ou privé au Canada ou à l'exportation. En outre, cette section prête son assistance technique à la section des Règlements de la Navigation Aérienne en ce qui concerne l'inspection des avions, les enquêtes sur les accidents et l'examen des postulants de certificats de mécanicien ou de pilote.

Cette section agit au nom du Ministère en sa qualité d'agent du Bureau de l'Enregistrement de l'Air de Grande Bretagne en ce qui concerne l'inspection des avions de l'Imperial Airways faisant la navette entre les Etats-Unis et les Bermudes. Ce travail a été suspendu lorsque l'Imperial Airways cessa d'opérer entre les Etats-Unis et les Bermudes peu après le début des hostilités.

Une subvention est faite à même les crédits de l'aviation civile en guise de contribution au défrayement des dépenses des laboratoires aéronautiques, lesquels relèvent du Conseil National de Recherches. Le personnel de ces laboratoires fait, pour le compte du Ministère, des recherches pour lesquelles il est spécialement outillé. Au cours de l'année, il a terminé la mise à l'épreuve du modèle du premier moteur d'avion de fabrication entièrement canadienne. Ce moteur a été conçu et construit au Canada avec des matériaux canadiens et de la main-d'œuvre canadienne.

Aéroposte.—Des services réguliers d'aéroposte ont été établis en décembre 1927. Les statistiques de ces services, indiquant les routes parcourues, le millage de vol, et le volume de matières postales transportées au cours de l'année terminée le 31 mars 1940, se trouvent au tableau 6, p. 657, dans la partie VIII de ce chapitre traitant des postes.